

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 12 MARS 2020

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Pierre LAPRAY, Monsieur Pierre-Louis PANAY, Madame Marie-Claire BERTHIER, Madame Anne-Elisabeth BRUN, Madame Françoise BUCHILLET, Madame Nathalie BUCHILLET, Madame Marie-Claude RENAUD, Monsieur Mickaël SARRAZIN

Excusés : Madame Marie-Claire BERTHIER, Monsieur Pierre-Louis PANAY

Absents : Monsieur Jean-Louis PAILLARD, Monsieur Eric LE MEVEL,

Secrétaire : Madame Anne -Elisabeth BRUN

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le mars 2020, s'est réuni en session ordinaire le 12 mars 2020 à 20 heures 00 sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Elisabeth BRUN

### Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 27 février 2020 :

Monsieur Mickaël SARRAZIN donne lecture du compte-rendu qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire signale qu'une pensée toute particulière est adressée à la famille de Monsieur Jean Berthier, récemment décédé.

Il remercie en outre les conseillers municipaux pour leur investissement au cours de ces 6 dernières années et souligne que tous ont participé à un déroulement serein des conseils que cela soit avant ou après la fusion des communes de Le Rousset et de Marizy

### Comptes de gestion 2019

Identiques en tous points aux comptes administratifs, établis par Madame Tanguy.  
Le Conseil Municipal les adopte à l'unanimité.

### Comptes administratifs 2019

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs des budgets annexes assainissement, station-service et commune.

#### Budget assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Résultat annuel 2019 en €	- 2 502.6 4	7 854.80
Résultat reporté 2018 en €	+ 1 455.14	17 084.40
Résultat cumulé 2019 en €	- 1 047.50	24 939.20

D'où un résultat excédentaire de 23 891.70 euros

## Budget station-service

	Fonctionnement	Investissement
Résultat annuel 2019 en €	18 265.40	7 220.00

D'où un résultat excédentaire de 25 485.40 euros

## Budget communal

	Fonctionnement	Investissement
Résultat annuel 2019 en €	83 796.98	16 867.78
Résultat reporté 2018 en €	22 415.11	- 154 800.70
Résultat cumulé 2019 en €	106 212.09	- 137 932.92
Intégration résultat suite à dissolution de la Communauté de Communes du Mont Saint Vincent	42 366.47	- 40 409.68
	148 764.04	- 178 342.60

D'où un résultat déficitaire de 29 764.04 euros.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote, conf  
Adoption à l'unanimité.

### Achat d'une tronçonneuse

Le devis de Monsieur Signal est accepté pour 615.48 euros TTC.

### Achat d'un moteur pour la barque

Le devis de 269.90euros TTC est accepté avec l'achat en plus d'une batterie de 189.90 euros. Ceci permettra une gestion plus aisée de l'entretien du Lac du Rousset.

### Achat d'un lave-vaisselle pour la Table d'Hortense

Des devis seront demandés auprès de PERRIER et de THEVENET considérant les problèmes récurrents du lave-vaisselle.

### - Questions et informations diverses.

Monsieur Jean-Pierre BERTRAND signale que les travaux de la future boulangerie devraient respecter le planning établi. Certaines menuiseries restent encore à poser, le plafond vers le four. Toute la partie vente peut d'ores et déjà mis en place.

Au regard des travaux de nettoyage faits par Monsieur Jugnier, Monsieur Jean-Pierre Bertrand demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'accorder quelques mois de loyers gratuits. Monsieur le Maire propose une gratification de deux loyers, ce qui est accepté à l'unanimité.

Pour le bar, une question est soulevée quant à la pose d'un évier dont les tuyaux ont été prévus. Le bar appartenant à la commune, l'évier serait financé par la Commune. Les enseignes devraient prochainement être posées.

L'ouverture officielle est prévue pour le 2 avril 2020.

Concernant la pêche au Lac du Rousset, il n'y aura plus qu'un lieu de vente (à savoir : VIVAL à Marizy). La question se pose de l'opportunité de nommer un second garde-pêche. Le sujet sera étudié ultérieurement.

Du cran rouge étendu devant la Guiguette par les employés communaux après fournitures prises chez Sivignon TP à Vendennes Les Charolles.

Il est posé une question quant au chemin dont la famille Liodenot est propriétaire aux Essarts du Bas. Il leur sera demandé de bien vouloir élaguer d'un côté et de l'autre afin qu'il soit plus large.

L'ordre du jour étant épuisé, ainsi que les questions et informations diverses,  
la séance est levée à vingt-trois heures vingt-deux minutes.